

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes les commandes seront traitées selon les conditions de ventes ci-dessous, sauf accord écrit entre les deux parties.

1. PRIX

- 1.1. Les prix applicables sont ceux mentionnés dans les barèmes, l'offre ou le devis en vigueur à la date de la passation de la commande. Les prix indiqués sont toujours hors taxes.
- 1.2. Nos tarifs sont communiqués à titre indicatif et peuvent être révisés sans préavis.
- 1.3. Les prix ne tiennent pas compte pour les lampes de l'incidence des coûts écoulant des obligations édictées par le décret N°2005-829 du 20 /07/2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Les prix de vente des EEE sont donc des sujets à révision en cours d'année.
- 1.4. La validité des offres et devis de la société SOLUTIONS LUMIERE est limitée à 1 mois.

2. COMMANDE

- 2.1. Aucun minimum de commande n'est exigé. Des frais de port de 20€ s'appliqueront pour toute commande en-dessous de 250€.
- 2.2. Toute commande emporte l'acceptation immédiate, pleine et entière, sans réserve d'aucune sorte par l'Acheteur des présentes conditions de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat.
- 2.3. La société SOLUTIONS LUMIERE se réserve le droit d'apporter sans préavis toutes modifications à ses produits sans avoir pour autant l'obligation de modifier pareillement les produits déjà livrés ou restant à livrer. Si les produits ont déjà été expédiés, aucune annulation de commande n'est prise en compte. Pour tous les autres produits, l'Acheteur a la faculté d'annuler sa commande sans pénalités sous réserve de notifier sa décision par écrit à la société SOLUTIONS LUMIERE dans un délai maximal de 24h à compter du jour de la passation de la commande. En cas de non-respect de ce préavis, aucune annulation de commande n'est prise en compte.

3. ANNULATIONS

Toute annulation devra être notifiée par écrit dans un délai de 24h. Aucune annulation verbale ne sera prise en compte. Il ne sera pas possible d'annuler les commandes spéciales et le Client sera responsable des coûts engendrés.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1. Le paiement s'effectue selon les critères sélectionnés lors de l'ouverture de compte.
- 4.2. En cas de paiement après l'échéance, une pénalité de retard de 10% pourra être appliquée.
- 4.3. En cas de paiement anticipé, aucun escompte n'est accordé.
- 4.4. Le paiement est effectué au lieu mentionné sur la facture.
- 4.5. Toute contestation d'une facture ou avoir est à faire dans les 8 jours suivant sa réception.

5. LIVRAISON

- 5.1. Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne saurait entraîner ni annulation de commande, ni indemnité.
- 5.2. Les livraisons et maintenances, même effectuées par et dans nos véhicules, se feront toujours aux risques et périls du destinataire.
- 5.3. Les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée quel que soit le lieu de livraison, de faire état des réserves éventuelles (avec photos) et d'exercer les réclamations auprès du transporteur par LRAR dans les 48 heures suivant la livraison, même si l'expédition a été faite franco.
- 5.4. Nos livraisons sont effectuées sous réserve de livraisons conformes et ponctuelles de la part de nos fournisseurs.
- 5.5. Les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée quel que soit le lieu de livraison, de faire état des réserves éventuelles (avec photos) et d'exercer les réclamations auprès du transporteur par LRAR dans les 48 heures suivant la livraison, même si l'expédition a été faite franco.
- 5.6. Tout frais additionnel de transport dit de l'Acheteur (exemple : erreur d'adresse de livraison, absence du destinataire ...) lui sera automatiquement facturé au coût réel.

6. INSTALLATION

- 6.1. L'Acheteur est tenu de recourir à un installateur qualifié à cet effet, qui devra se conformer strictement aux normes en vigueur, aux règles de l'art et aux spécifications du Fabricant.
La société ne peut être tenue pour responsable en aucun cas de la mauvaise installation d'un produit et des conséquences qui pourraient en découler.
- 6.2. Cela ne peut être en aucun cas un motif de blocage des paiements dus à la société.
- 6.3. L'Acheteur ayant la connaissance de l'usage auquel il destine les produits ainsi que de leurs conditions d'utilisations et, par ailleurs, les catalogues et notices techniques de la société SOLUTIONS LUMIERE ne pouvant être exhaustifs compte tenu notamment de la diversité des cas d'utilisation et de la grande diffusion des produits, l'Acheteur reconnaît qu'il lui appartient préalablement à sa commande de vérifier, seul ou avec ses propres Clients, l'adéquation des produits à l'usage qu'il entend en faire.
- 6.4. En aucun cas les conseils ou renseignements donnés par SOLUTIONS LUMIERE lors de la vente des Produits au Client ne pourront valoir conseil ou renseignements pour l'installation desdits Produits.

7. RÉCLAMATIONS

Pour être prise en compte, toute réclamation touchant à la nature, au type, aux caractéristiques, aux bordereaux de livraison et à la qualité apparente des produits devra nous être signalée par écrit avec accusé de réception dans un délai de 24 heures à compter de la livraison.

8. GARANTIE

- 8.1. La garantie est applicable au bénéfice de l'Acheteur de la société SOLUTIONS LUMIERE.
- 8.2. La garantie applicable est celle notée sur le produit et sur la notice technique.
- 8.3. La garantie donne droit à l'échange du matériel reconnu défectueux, sans autre forme de dédommagement, notamment pour la main d'œuvre, les frais de voyage, les pénalités de retard, la privation de jouissance et les autres dommages directs ou indirects.

8.4. La garantie ne couvre pas les défauts qui proviendraient du non-respect des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien ou du non-respect des normes applicables.

8.5. Pour bénéficier de la garantie, l'Acheteur doit informer par écrit des défauts accompagnés de photos au plus tard dans un délai de 1 mois. Il doit fournir un descriptif détaillé et les conditions d'utilisation du produit. L'Acheteur ne doit faire aucune réparation du produit et doit restituer le produit défectueux remplacé au titre de la garantie.

9. RETOURS

- 9.1. Aucun retour de produits non défectueux ne sera accepté sans autorisation expresse de notre part. Les demandes de retour doivent être faites dans les 8 jours suivant la date de facture.
- 9.2. Les produits doivent être retournés en parfait état et dans leur emballage d'origine.
- 9.3. Les frais de transport pour le retour sont à la charge de l'Acheteur ; celui-ci est responsable de la marchandise jusqu'à la prise en charge du colis par nos soins.
- 9.4. L'avoir correspondant sera établi avec un abattement de 30% par rapport au prix d'origine facturé.

10. DÉFECTUEUX

Les produits défectueux ne sont acceptés qu'avec autorisation expresse de notre part. Dans le cas d'une reprise de produits défectueux et/ou expédition de produits de remplacement, les frais de port sont à la charge de SOLUTIONS LUMIERE. Les produits seront remplacés ou remis à neuf en changeant les parties matérielles. La mauvaise utilisation des produits ne pourra donner lieu à remplacement.

Nous nous réservons le droit de demander le retour des produits défectueux à nos frais.

11. SPÉCIFICATIONS

Des améliorations sont faites régulièrement sur nos produits et nous ne pouvons garantir en permanence l'exacte correspondance avec les images présentes sur nos supports de vente.

12. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

- 12.1. Les produits restent la propriété de SOLUTIONS LUMIERE jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.
- 12.2. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication des produits.
- 12.3. Tous nos produits doivent être vendus séparément des produits d'autres fournisseurs.
- 12.4. Le titre légal de propriété ne passe pas à l'acheteur tant que toutes les sommes dues au vendeur ne sont pas payées en totalité.
- 12.5. L'Acheteur assume à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces matériels ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. Aucune dérogation à cette clause ne peut être acceptée.
- 12.6. L'Acheteur ne devra pas altérer ou supprimer les signes d'identification de ces matériels et de leurs emballages dont ils autorisent la vérification à tout moment de leurs stocks.

13. CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure et les autres circonstances échappant à notre contrôle tels que les grèves et autres circonstances qui rendent la livraison particulièrement difficile ou impossible, qu'elles surviennent chez nous ou chez nos fournisseurs, nous autorisent, à l'exclusion de tout droit à dommages et intérêts, à repousser le délai de livraison d'une durée correspondant à l'arrêt de l'exploitation ou à résilier le contrat en tout ou partie.

14. RESPONSABILITÉ

- 14.1. La responsabilité de la société SOLUTIONS LUMIERE relative à toute réclamation au titre de la garantie et à tout défaut est strictement limitée aux dispositions ci-dessus qui tiennent lieu et place de tout autre garantie.
- 14.2. Le délai de livraison étant donné à titre indicatif, en cas de retard, il ne pourra être réclamé d'indemnités.
- 14.3. En aucun cas la société SOLUTIONS LUMIERE n'est responsable des dommages indirects, prévisibles ou non, tels que perte de profit, de production, de chiffre d'affaires, privation de jouissance, de revenu ou préjudice commercial.

15. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Tout litige, quel qu'en soit la nature ou la cause, sera soumis au tribunal compétent de la juridiction de Toulouse, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le droit Français est applicable.

16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La société SOLUTIONS LUMIERE conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études, devis, factures et documents de toute nature que ce soit. Seul est concédé à l'Acheteur et ses propres Clients, à titre non exclusif un droit d'usage.

17. ECO-TAXE

L'identifiant unique ECOSYSTEM : FR028235_053LXP attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société SOLUTIONS LUMIERE (Siret : 81502767700021). Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'Ecosystem. Les prix indiqués dans nos tarifs ne tiennent pas compte de l'éventuel impact économique de l'obligation faite par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 aux producteurs d'équipements électriques et électroniques, d'assurer la collecte et l'élimination des déchets issus de ces équipements. Les prix de vente des équipements visés par le décret susmentionné sont donc sujets à révision en cours d'année.